



Divorce ou annulation de mariage?

Par **lauralyne**, le **09/06/2008** à **21:36**

bonjour, rnrvvoilà je me suis mariée en 2006 , on a déjà eu 2 enfants avant de se marier, mais j'étais ici et lui est resté au pays pour son travail . Donc après notre mariage , il est obligé de rentrer pour attendre le regroupement familial.Mais entretemps il a rencontré un e femme, et il s'est encore marié avec elle en 2007, et je ne le savais pas qu'au moment où il devait nous rejoindre car ses papiers sont faits, son frère m'a dit qu'il s'est marié rnndonc je voudrais savoir qu'est ce que je dois faire déposer une demande de divorce ou annulation de mariage pour bigamie? rnrvJ'ai déjà fait annuler ses papiers pour le regroupement familial, et je voudrais aussi demander une garde totale de enfants étant donné qu'il est à 12000km d'ici ,je ne vois pas pourquoi je lui laisse les enfants rnrvmerci de votre réponse rnrvps: je précise que dans mon pays c'est interdit la bigamie , par contre les actes de naissances ne sont pas marqués si on s'est marié ou pas

Par **Jurigaby**, le **10/06/2008** à **01:28**

Bonjour.rnrvVous êtes dans quel pays? Vous vous êtes marié ou?

Par **lauralyne**, le **10/06/2008** à **06:44**

Bonjour,rnrv je suis de nationalité malgache ,et lui aussi mais on s'est marié ici (en France), car j'habite ici depuis 5 ans